

---

# Conducteur/trice de travaux dans le secteur principal de la construction (DF)

---

Remplace: INFOformation&profession «Conducteur/trice de travaux dans le secteur principal de la construction (DF), en consultation» du 05.07.2023

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel supérieur approuvé par le SEFRI le 24 août 2023.
- ▷ Le règlement d'examen entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Description brève

Les conducteurs/trices de travaux dans le secteur principal de la construction sont responsables de la coordination et de la gestion des chantiers. Ils/elles élaborent des concepts d'exécution et organisent l'approvisionnement en matériel d'exploitation et en matériaux de construction ainsi que l'intervention du personnel et des sous-traitants et dirigent le personnel pour les projets de construction confiés. Ils/elles coordonnent l'exécution des travaux de construction et consignent leur avancement. Les conducteurs/trices de travaux dans le secteur principal de la construction travaillent dans les secteurs du bâtiment, du génie civil et de la construction de voies de communication. Selon la structure organisationnelle de l'entreprise, le domaine de responsabilité des conducteurs/trices de travaux peut présenter différents points forts. Indépendamment du contexte spécifique de l'entreprise, ils/elles jouent un rôle central dans les projets de construction à l'interface entre les clients, les fournisseurs, les autorités et l'entreprise (supérieur hiérarchique, personnel attribué, etc.).

## Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)
- Infra Suisse

## Admission

Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui:

- a) sont titulaires d'un titre sanctionnant un examen professionnel ou un examen professionnel supérieur, d'une haute école spécialisée, d'une université ou d'un diplôme ES et peuvent justifier, depuis l'obtention de ce titre, d'au moins deux années d'expérience professionnelle en tant que conducteur/trice de travaux dans le secteur principal de la construction ou dans une fonction équivalente dans le secteur principal de la construction;
- ou
- b) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou d'une maturité gymnasiale et peuvent justifier, depuis l'obtention de ce titre, d'au moins quatre années d'expérience professionnelle dans la construction, dont au moins deux années en tant que conducteur/trice de travaux dans le secteur principal de la construction ou dans une fonction équivalente.

**Examen**

L'examen final comprend les épreuves ci-après: 1) coordination de projets de construction (écrit), 2) contrôle et documentation de projets de construction (écrit), 3) collaboration, conduite et réalisation de tâches d'acquisition et de gestion (écrit), 4) pouvoir de persuasion dans son rôle professionnel d'intermédiaire (oral).

**Titre**

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Conducteur/trice de travaux dans le secteur principal de la construction avec diplôme fédéral
- Bauführer/in im Bauhauptgewerbe mit eidgenössischem Diplom
- Conduttore/trice di lavori nell'edilizia principale con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Construction Manager, Advanced Federal Diploma of Higher Education

**Dispositions finales**

Les personnes qui, conformément à l'OCM ES du 11 septembre 2017 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et au plan d'études cadre «Technique», orientation «Conduite des travaux», du 2 décembre 2021, peuvent attester avoir suivi une filière de formation ES Technique complète avec une orientation en conduite des travaux, avoir été admises à la procédure de qualification finale et avoir échoué à cette dernière à une seule reprise au maximum, sont directement admises à l'examen professionnel supérieur fédéral jusqu'à la fin 2029.

**Pour en savoir plus**

Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)

[www.baumeister.swiss](http://www.baumeister.swiss)

Infra Suisse

[www.infra-suisse.ch](http://www.infra-suisse.ch)